

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 novembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-1621

présenté par
Mme de Vaucouleurs

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 80, insérer l'article suivant:****Mission « Travail et emploi »**

Avant le 1^{er} septembre 2020 le Gouvernement remet au Parlement un rapport intermédiaire évaluant le dispositif des emplois tremplins au sein des entreprises adaptées.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement prévoit la remise d'un rapport intermédiaire au Parlement sur les emplois tremplins au sein des entreprises adaptées. En effet, ce rapport est prévu dans le Cahier des charges national : Expérimentation d'un accompagnement des transitions professionnelles dans le cadre du contrat à durée déterminée « Tremplin ». Il est indispensable de disposer de ce rapport afin de définir le dispositif des crédits affectés pour la prochaine loi de finance.